

# **IMMOBILIERE DASSAULT SA**

Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**BM&A**  
11 rue Laborde  
75008 Paris

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées** **(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025)**

A l'assemblée générale de la société  
**IMMOBILIERE DASSAULT SA**  
9 Rond-point des Champs-Elysees - Marcel Dassault  
75008 PARIS

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

- **Convention d'avance en compte courant signée le 28 juillet 2025 entre Groupe Industriel Marcel Dassault et Immobilière Dassault (GIMD)**

**Personne concernée :**

- Monsieur Olivier Costa de Beauregard, Président du Directoire de la Société et également Directeur Général de Groupe Industriel Marcel Dassault
  - Monsieur Thierry Dassault, Président du Conseil de surveillance de la Société et également Directeur Général Délégué de Groupe Industriel Marcel Dassault
- Appelés les « Membres Intéressés »

**Nature, objet et modalités :**

Lors de sa réunion du 24 juillet 2025, le Conseil de Surveillance a autorisé la conclusion à effet du 28 juillet 2025 d'une convention d'avance en compte courant d'un montant maximum de 25 M€ à échéance du 31 décembre 2025 au plus tard avec Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD), actionnaire détenant 55,30 % de son capital et de ses droits de vote.

Cette convention règlementée et ses modalités ont fait l'objet d'une publication sur le site internet de la Société en application des articles L.22-10-30 et R. 22-10-19 du Code de commerce.

L'avance en compte courant portant intérêt au taux Euribor 3 mois + 0,7% a été remboursée le 7 octobre 2025.

Le montant des intérêts versés au titre de cette convention sur l'exercice 2025 s'élève à 107 131,11 €.

**Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :**

Dans l'attente de la réalisation de l'augmentation de capital exposée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de surveillance du 24 juillet 2025, le financement de l'acquisition de l'actif du 88 Rivoli est assuré par une avance en compte courant d'un montant maximum de 25 M€ à échéance du 31 décembre 2025 au plus tard entre la Société et Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD), actionnaire détenant 55,30% du capital et des droits de vote de la Société.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 mars 2026

Les commissaires aux comptes,

**PricewaterhouseCoopers Audit**

**BM&A**

 Lionel Lepetit

Lionel Lepetit

 Marie-Cécile Moinier

Marie-Cécile MOINIER